



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUI 2025

Date de convocation 20 juin 2025	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 20 juin 2025	Nombre de conseillers présents :	12
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 20 juin 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes MITTELETTE-ROUISSI, M PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGÈRE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. PIERROT, M. JACQUET

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Alain VUITRY à M. Alain PIERROT

Absents excusés : Mmes Alexandra EYERABIDE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Erwan MERLET, Bruno DUBOIS, Mmes Joëlle VUITRY, Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2025 / V / 4– 3.5 Conventions d'effacement et d'enfouissement des réseaux de télécommunications avec ORANGE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-35,
VU la délibération n° 2021 / VI / 6 – 3.5 du Conseil municipal du 21 octobre 2021, portant signature de la convention pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs, portant attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques (option B),
VU la délibération n° 2025 / IV / 6 – 7.1 portant approbation du budget primitif 2025 de la commune,
VU les projets de conventions relatives aux enfouissements et à l'effacement des réseaux de télécommunication d'Orange, tels que présentés à l'assemblée,
CONSIDÉRANT les travaux de déplacement en souterrain des réseaux de télécommunications situés rue des Houches, place Henri Pigeolet, rue Henri Pigeolet, rue de l'Abbaye, rue de Montmirault,
CONSIDÉRANT que ces opérations s'inscrivent dans une démarche d'aménagement urbain visant à l'amélioration de l'environnement visuel et à la sécurisation des installations,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec Orange, énumérées ci-dessous :

- Convention n° CNV-BJR-PG11-24-171140 : Place Henri Pigeolet
(Participation communale : 3 669,07 € TTC)
- Convention n° CNV-BJR-PG11-24-171146 : Rue de Montmirault
(Participation communale : 3 970,69 € TTC)
- Convention n° CNV-BJR-PG11-24-171148 : Rue Henri Pigeolet
(Participation communale : 3 668,17 € TTC)
- Convention n° CNV-BJR-PG11-24-171152 : Rue de l'Abbaye
(Participation communale : 3 669,22 € TTC)
- Convention n° CNV-BJR-PG54-24-170771 : Rue des Houches
(Participation d'Orange : 2 686,58 € TTC)

DIT que les crédits seront pris au budget de la collectivité,

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 01/07/2025